GUIDE DES PARENTS

Terrain de jeux 2022

Merci à nos précieux commanditaires

Desjardins
Caisse du Sud de la Chaudière

Municipalité de Notre-Dame-des-Pins
111 30e Rue, suite 209, Notre-Dame-des-Pins QC G0M 1K0
418 774-9718 ▪ info@notredamedespins.qc.ca

Documents à conserver

Municipalité de Notre-Dame-des-Pins
111 30e Rue, suite 209, Notre-Dame-des-Pins QC G0M 1K0
418 774-9718 ▪ info@notredamedespins.qc.ca

FONCTIONNEMENT CAMP DE JOUR

COORDONNÉES UTILES

Voici les moyens de communication pour rejoindre les animatrices et la direction du camp de jour.

- ✓ **Par téléphone** :

Pour contacter les monitrices ou en cas d'urgence ou pour parler à votre enfant, téléphonez au centre communautaire au 581-813-1075.

Pour toute question ou toute information relative au camp de jour, n'hésitez pas à communiquer avec la municipalité de Notre-Dame-des-Pins au 418-774-9718.

- ✓ **Par Facebook**

« Camp de jours n.d.d.p. (groupe de parents) » est le groupe Facebook du camp de jour. Seulement les membres du groupe pourront voir les publications. Toutes informations importantes seront partagées sur ce groupe ainsi que les photos prises durant les semaines du camp. Il est aussi possible de poser des questions via ce groupe.

HORAIRE ET LIEU

Le camp de jour est situé au centre communautaire (à côté de l'école l'Éco-Pin).

3017, 1re Avenue
Notre-Dame-des-Pins, G0M 1K0

Le camp de jour est ouvert de 7 h 30 à 17 h 00 du lundi au vendredi.
**** À noter que de 7h30 à 9h00 et de 15h30 à 17h00 c'est les périodes de service de garde. Votre enfant sera donc en jeux libres durant ces moments.**

ARRIVÉE AU CAMP

Municipalité de Notre-Dame-des-Pins
111 30e Rue, suite 209, Notre-Dame-des-Pins QC G0M 1K0
418 774-9718 ▪ info@notredamedespins.qc.ca

Par souci de sécurité, le parent ou le tuteur doit toujours accompagner son enfant à son arrivée au camp. Il doit entrer à l'intérieur et aviser la monitrice en charge de prendre les présences. Cette monitrice sera placé prêt du vestiaire.

FONCTIONNEMENT CAMP DE JOUR… suite

DÉPART

Il est primordial d'inscrire le nom des personnes autorisées à venir chercher votre enfant au camp sur la fiche d'inscription. À chaque fin de journée, les parents ou les personnes autorisées à venir chercher l'enfant doivent se rendre à l'intérieur. À l'entré, prêt du vestiaire, une monitrice sera installé afin de contrôler les départs des enfants. Vous devez donc aller la voir et lui mentionner qui vous venez chercher. À l'aide de son radio émetteur, elle demandera aux monitrices d'envoyer votre enfant à l'entré. **IL EST DONC INTERDIT D'ALLER CHERCHER VOTRE ENFANT DIRECTEMENT DANS LA COURS ET DE PARTIR AVEC CELUI-CI SANS AVISER LA PERSONNE QUI GÈRE LES PRÉSENCES.** Par souci de sécurité, il est donc très important de vous présenter quand vous venez chercher votre enfant.

POLITIQUE DES DÉPARTS SÉCURITAIRES

Si une personne ne se trouve pas sur la liste des personnes autorisées, les animatrices se réserveront le droit de refuser que l'enfant quitte avec cette personne. Si vous voulez que votre enfant quitte avec quelqu'un qui n'est pas sur la liste des personnes autorisées, **VOUS DEVEZ ÉCRIRE UN MESSAGE MENTIONNANT LE NOM DE LA PERSONNE AVEC QUI L'ENFANT QUITTE, LA DATE, LE NOM DE VOTRE ENFANT AINSI QUE VOTRE SIGNATURE.** Veuillez noter qu'un message verbal n'est pas autorisé.

MÉDICAMENTS

Dans le cas où un enfant doit recevoir un médicament prescrit ou tous autres médicaments, le parent ou le tuteur doit fournir une autorisation écrite avec une signature. Aucun médicament ne sera administré aux enfants sans autorisation.

ENFANT MALADE

Si votre enfant est malade (surtout s'il est fiévreux), nous vous prions de le garder à la maison pour éviter de contaminer les autres. Dans le cas où l'état de santé de votre enfant se dégrade au courant de la journée, les responsables de l'enfant seront immédiatement avisés par téléphone.

PÉRIODE DU DÎNER

La période du dîner se déroule entre 11h30 et 12h30. Trois micro-ondes sont mis à la disposition des enfants pour la période du dîner. Il vous est donc possible d'apporter des repas chauds lors des journées qui se déroulent au camp de jour.

FONCTIONNEMENT SERVICE DE GARDE

HORAIRE ET LIEU

Le service de garde se passe au même endroit que le camp de jour, soit au centre communautaire (à côté de l'école l'Éco-Pin).

3017, 1er Avenue
Notre-Dame-des-Pins, G0M 1K0

Le service de garde est
de 7 h 30 à 9 h 00 et de 15 h 30 à 17 h 00

Pendant ces périodes, les règlements généraux et le code de vie devront être respectés. Les mêmes mesures disciplinaires seront appliquées pour tout écart de conduite.

Si vous reconduisez vos enfants au camp plus tôt que l'heure d'ouverture, soit 7 h 00, aucune surveillance n'est assurée par le camp de jour. De plus, vous ne pourrez pas tenir le camp responsable si vos enfants ne se présentent pas de la journée.

FRAIS ET RETARD

Si vous prévoyez arriver en retard, vous devez informer les animatrices. Les frais de retard s'appliqueront en conséquence.

Dès 17 h 00, les frais de retard seront appliqués. Si à 17 h 15, vous n'êtes pas arrivé et que l'animatrice et la direction est sans nouvelle, elle téléphonera au numéro d'urgence inscrit sur le formulaire d'inscription et demandera que l'on vienne chercher votre enfant.

- ✓ **DES FRAIS POUR LES RETARDS SERONT APPLICABLES dès 17 h 35. Le tarif est de 5 $ par 15 minutes de retard.**
- ✓ **Ces frais vous seront chargés par la municipalité.**

LES ACTIVITÉS DU SERVICE DE GARDE

Pour les périodes du matin et du soir, soit de 7 h 30 à 9 h 00 et de 15 h 30 à 17 h 00, les enfants auront accès à différents jeux de société, à des jeux libres, à la pâte à modeler, aux LEGOS, au

matériel pour dessiner, des jeux de sable, etc. Les monitrices ne sont pas tenues de faire de l'animation durant le service de garde; ils font de la supervision.

LES DÉPLACEMENTS

Si le service de garde se déplace dans différents endroits de la municipalité, une affiche dans la fenêtre de la porte d'entrée vous indiquera l'endroit où se trouve votre enfant.

FONCTIONNEMENT SERVICE DE GARDE …suite

POUR LA SÉCURITÉ DES ENFANTS

- ✓ Ne laissez pas votre enfant seul à l'extérieur avant l'ouverture du service de garde en aucun temps et sous aucun prétexte.

INFORMATIONS IMPORTANTES

TENUE VESTIMENTAIRE

Nous demandons aux enfants de porter des vêtements de sport et des espadrilles pour une question de confort et de sécurité.

L'habillement doit permettre à l'enfant de participer, sans contraintes, à toutes les activités. Il doit lui permettre autant de s'asseoir par terre que de participer à des activités comme du sport ou du bricolage.

INFORMATIONS IMPORTANTES…suite

PROTECTION SOLAIRE

Nous recommandons à vos enfants le port d'un chapeau ou d'une casquette afin de protéger le visage et la tête des coups de soleil.

Il est de la responsabilité des parents d'appliquer la crème solaire avant l'arrivée de l'enfant au camp. Ensuite, l'enfant appliquera, avec l'aide des monitrices, sa crème solaire. Les monitrices verront à l'application de la crème solaire à l'heure du dîner ou au besoin selon la température.

Nous vous suggérons fortement d'acheter de la lotion ou de la crème solaire en vaporisateur lorsque son application requiert l'aide des monitrices. Ce qui facilite l'application auprès des enfants et évitera les contacts physiques avec la monitrice. Il est important de bien identifier la crème solaire au nom de votre enfant.

À APPORTER AU CAMP DE JOUR

À TOUS LES JOURS

L'enfant doit apporter :

- ✓ **Sa bouteille d'eau**
- ✓ Son dîner (avec 2 collations)
- ✓ Ses vêtements de rechange (surtout pour les enfants de 5 à 7 ans)
- ✓ Ses chaussures de plage (crocs, sandales d'eau, etc.)
- ✓ **Son costume de bain**
- ✓ **Sa crème solaire**
- ✓ Ses flotteurs, son ballon de flottaison ou sa ceinture de sécurité (obligatoire pour les enfants de 5 et 6 ans)
- ✓ Casquette ou chapeau lors des journées chaudes

ATTENTION AUX ALLERGIES !

Certains de nos enfants ont des allergies sévères, il est donc important d'éviter tout aliment allergène, tels que les noix et les arachides.

À NE PAS APPORTER AU CAMP DE JOUR

L'enfant ne doit pas apporter :

- ✓ Son argent de poche
- ✓ Ses objets précieux
- ✓ Son cellulaire, ses jeux vidéo, ses jeux personnels, etc.

Les jouets venant de la maison sont interdits afin d'éviter les disputes, les bris et les pertes, et ce, même lors des journées de sortie. Veuillez noter que tout objet se retrouvant dans la liste ci-haut sera confisqué pour la journée. Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.

SORTIE À LA ROCHE D'OR

Municipalité de **ıs**

111 30e Rue, suite 209, N <0

418 774-9718 ▪ in

Tous les lundis et mercredis après-midi, les monitrices et les enfants se rendront à la Roche d'Or pour la baignade. Il est important que votre enfant ait dans son sac :

- ✓ Son costume de bain
- ✓ Sa crème solaire
- ✓ Ses flotteurs, son ballon de flottaison ou sa ceinture de sécurité (obligatoire pour les enfants de 5 et 6 ans sans aucune exception)
- ✓ Ses élastiques pour attacher ses cheveux longs
- ✓ Ses vêtements de rechange

IDENTIFICATION DU MATÉRIEL

Il est fortement recommandé de bien identifier le matériel et les vêtements de vos enfants afin d'éviter de nombreux objets perdus ou volés.

L'ÉQUIPE DU CAMP DE JOUR

LES ANIMATEURS

Notre équipe est composée de sept monitrices. Parmi elles, il y a une accompagnatrice et une monitrice en chef. Toutes les monitrices, ainsi que les responsables et l'accompagnatrice, reçoivent une formation adaptée à la structure du camp de jour selon leur expérience en animation.

Chaussette : coordonnatrice

Fidji : animatrice en chef

Alaska : animatrice groupe 5-6 ans

Coconut : animatrice groupe 7-8 ans

Slush : animatrice groupe 7-8 ans

Peach : animatrice groupe 9-12 ans

Décibel : animatrice

Clochette : aide-animatrice

Emy Turgeon : service de garde

PREMIERS SOINS

Tout le personnel du camp de jour a suivi une formation, d'une durée de 8 heures incluant le RCR, pour prodiguer les premiers soins à vos enfants. Chaque animatrice garde une trousse de premiers soins dans son sac à dos. Il y a aussi au local des loisirs une trousse en permanence.

LE CODE DE VIE

Un code de vie a été mis sur pied pour le mieux-être et la sécurité de tous. Il s'applique dès l'arrivée et jusqu'au départ (service de garde inclus) de vos enfants dans tous les lieux et dans toutes les activités organisées par le camp de jour.

CODE DE VIE

Applicable aux personnes ayant à faire au camp de jour, qu'il soit un enfant participant ou un membre du personnel. Il est basé sur le respect et la non-violence verbale et physique. Le code de vie est présenté oralement et par écrit à tous et accroché sur les murs du centre communautaire.

Le code de vie :

1. Je respecte les personnes et mon environnement.
2. Je parle respectueusement à tout le monde.
3. J'utilise la politesse (les mots magiques) quand je m'exprime.
4. Je partage les jeux avec les autres.
5. J'aide à ranger à la fin de chaque jeu et à la fin de la journée.
6. J'écoute toujours ce que mon moniteur dit.
7. En aucun cas je ne quitte mon groupe et mon moniteur.
8. Je ne vais pas jouer dans le bois, c'est strictement défendu.
9. Je participe aux activités proposées sans argumenter.
10. Si je quitte le service, je le dis toujours à mon moniteur.
11. Si ces règles ne sont pas respectées, pour le bon fonctionnement du service nous pourrions être dans l'obligation de sévir, et ce, jusqu'à l'expulsion du service si le mauvais comportement ne s'améliore pas.

Plan d'intervention

Afin de maintenir un milieu de vie sain, des sanctions sont prévues pour gérer avec cohérence les interventions consécutives au non-respect du code de vie.

Étapes d'intervention pour un participant :

1er : Avertissement verbal par la monitrice.

2e : Rencontre avec la coordonnatrice, l'enfant et sa monitrice. Les parents sont avisés.

3e : Billet de manquement en lien avec le comportement. Rencontre avec la coordonnatrice, l'enfant et sa monitrice. Les parents sont avisés.

****En cas de comportements inappropriés, tel que de la violence ou de l'intimidation, la monitrice peut donner un billet de manquement majeur sans avertissement.**

****Après 3 billets jaunes ou 2 billets rouges, l'enfant pourrait être suspendu pour une période à déterminer selon le comportement. La décision sera prise par la coordonnatrice et par le responsable en loisir.**

Le camp de jour fonctionne avec un système de billet (jaune et rouge).

**Dans l'application, l'âge du participant et le contexte sont pris en considération.

Billet jaune

- Un enfant recevra un billet jaune pour un manquement aux règles de vie de du camp de jour qui ne sont pas en lien avec la violence.

- Le comportement est indiqué sur le billet de manquement.
- L'enfant fait signer son billet par le parent et reçoit une conséquence, s'il y a lieu.
- Le parent doit ramener le billet signé au moniteur.

*** 4eme billet jaune résulte a un billet rouge***

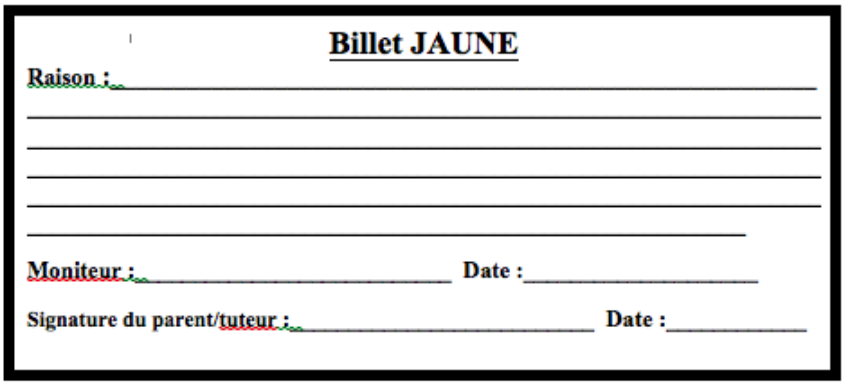
Billet JAUNE

Raison : _____

_____

_____

_____

_____

_____

Moniteur : _____ Date : _____

Signature du parent/tuteur : _____ Date : _____

Billet rouge

- Un enfant recevra un billet rouge pour un manquement relatif à la violence (physique ou verbale).

- Le comportement est indiqué sur le billet de manquement.

- L'enfant fait signer son billet par le parent et reçoit une conséquence, s'il y a lieu.
- Le parent doit ramener le billet signé au moniteur.

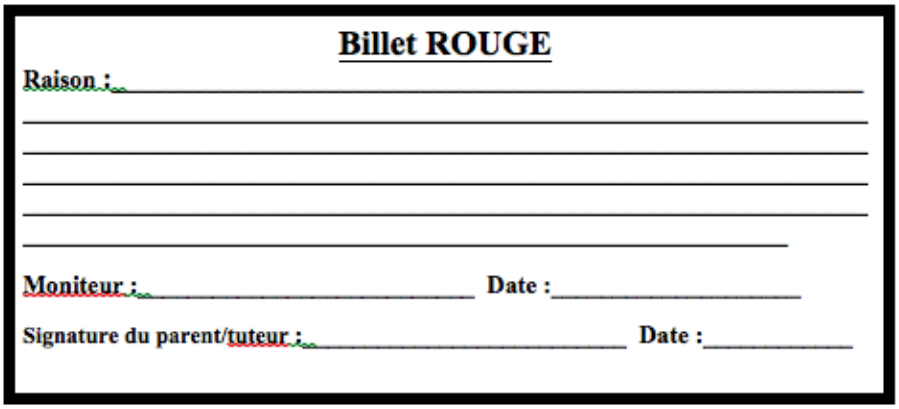

Billet ROUGE

Raison : _____

_____

_____

_____

_____

_____

Moniteur : _____ **Date :** _____

Signature du parent/tuteur : _____ **Date :** _____

SÉCURITÉ DANS LES DÉPLACEMENTS

Le camp de jour met en place une série de règles et de procédures visant à assurer la sécurité dans les déplacements des enfants vers les activités. Cette politique est connue de l'ensemble du personnel.

RÔLES ET RESPONSABILITÉ LORS DES DÉPLACEMENTS

Personnel de direction et de coordination : il est responsable de planifier la logistique des différents types de déplacement requis dans le cadre des activités du camp de jour, tout comme de communiquer les règles et les procédures de la présente politique aux animatrices et d'en assurer l'application.

Personnel d'animation : il est responsable du contrôle des présences et de l'encadrement des enfants, et ce, selon le code de vie, c'est-à-dire avec sécurité et plaisir.

RÈGLES DE SÉCURITÉ ET PROCÉDURES

MARCHER

Les enfants

- ✓ marchent calmement en rang deux par deux sur le trottoir. S'il n'y a pas de trottoir, ils se déplaceront sur le bord de la rue.

L'animatrice responsable

- ✓ se place toujours devant le groupe (chef de file) et marche à reculons pour exercer une supervision du groupe : elle poste une deuxième animatrice ou une aide-animatrice derrière (serre-file)
- ✓ attend les retardataires afin de garder les enfants participants regroupés.

TRAVERSER LA RUE

Les enfants

- ✓ traversent, sans courir, à une intersection où il y a un feu de circulation ou un arrêt (dans la mesure du possible).

L'animatrice responsable

- ✓ se place de façon à arrêter la circulation à l'aide d'un panneau « arrêt-stop » ou fait des gestes avec ses bras;
- ✓ donne le signal au groupe de traverser la rue.

SÉCURITÉ À LA BAIGNADE

NIVEAU DE NAGE

La direction du camp de jour demande aux parents de fournir un vêtement de flottaison individuel (VFI) pour l'enfant qui ne sait pas nager OU les enfants de 5 et 6 ans (obligatoirement). La direction du camp de jour s'assure qu'elle dispose de VFI en quantité suffisante pour les enfants qui ne savent pas nager ou dont le niveau de nage est faible ou inconnu des parents. Dans le cas où des VFI ne sont pas disponibles pour l'enfant, les animatrices iront louer un vêtement de flottaison à la Roche d'or au coût de 5 $. Le responsable de l'enfant devra rembourser le coût à la fin de la journée.

La direction du camp de jour transmet aux animatrices les informations relatives au niveau de nage des enfants participants de leur groupe.

RÔLE ET RESPONSABILITÉ DES ANIMATRICES

Les sauveteurs et les animatrices travaillent en équipe pour encadrer les enfants participants. Les animatrices doivent être informées des particularités et de leurs responsabilités lors de l'encadrement à la baignade.

Les animatrices connaissent et font respecter **les règlements de la piscine**.

- ✓ **Les parents qui sont disponibles pour accompagner les groupes à la piscine sont les bienvenus.**

MESURE EN CAS D'URGENCE

Afin d'intervenir de façon à assurer la sécurité des enfants participants, la direction du camp de jour fournit une politique expliquant les mesures à mettre en place lors de situations d'urgence susceptibles de se présenter dans le cadre des activités du camp de jour. Le contenu de ce document est connu du personnel.

DOCUMENT DISPONIBLE SUR DEMANDE SEULEMENT

CONCLUSION

Toute l'équipe vous demande de faire prendre connaissance du code de vie du camp de jour à votre enfant et vous remercie de votre collaboration.

Nous espérons que ce document a su répondre à vos questions. Soyez assurés que vos questions, vos commentaires et vos suggestions seront pris en considération.

En attendant de vous revoir, nous vous promettons de faire tout en notre pouvoir pour que votre enfant passe un été inoubliable. Nous vous vous souhaitons à vous aussi un été des plus agréables!

ins
1K0

Municipalité de Notre-Dame-des-Pins
111 30e Rue, suite 209, Notre-Dame-des-Pins QC G0M 1K0
418 774-9718 ▪ info@notredamedespins.qc.ca